

Critères pour la nomination d'un chargé d'enseignement (professionnel) (non-rémunéré) (temps partiel) à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie

L'École de physiothérapie et d'ergothérapie (SPOT) apprécie la contribution des professionnels de la santé qui contribuent à la formation clinique des étudiants de l'école. En reconnaissance de leur dévouement exceptionnel et de leur engagement continu, l'École souhaite offrir aux superviseurs cliniques un poste officiel de chargé d'enseignement (non-rémunéré) (temps partiel) à l'Université McGill. Cette nomination académique confère le statut d'employé de McGill et donne accès au système électronique des bibliothèques de McGill ainsi qu'à une adresse électronique de McGill.

Pour être admissibles à cette nomination, les superviseurs cliniques (chargés d'enseignement (non-rémunéré)) doivent s'engager à superviser un minimum de cinq (5) étudiants au cours des trois années de la nomination. En outre, les chargés d'enseignement doivent contribuer au moins une fois par an à une activité pédagogique. Il peut s'agir, par exemple, d'un cours magistral, d'une instruction pratique ou d'une animation dans un laboratoire, d'une séance d'enseignement en petits groupes ou d'un atelier de raisonnement clinique, de la participation à un examen OSCE ou de l'animation d'une formation interprofessionnelle (IPE).

L'admissibilité comprend l'adhésion active à un ordre professionnel.

Les membres nommés du corps professoral basé sur la pratique clinique sont engagés à remplir les rôles décrits dans leur description de poste, dans les domaines de l'administration, de l'enseignement et/ou de la recherche, comme indiqué dans leur lettre d'offre. On s'attend à ce que la personne nommée fasse le suivi de ses contributions aux mandats de l'École de physiothérapie et d'ergothérapie, car il s'agit d'une information importante pour l'évaluation du renouvellement de la nomination.

Tout changement de statut professionnel (retraite, changement d'institution ou de rôle) ou de disponibilité à contribuer à l'École de physiothérapie et d'ergothérapie doit être communiqué rapidement à l'adresse clinicaleducation.spot@mcgill.ca. Si la personne nommée n'est plus active au sein de l'École ou n'est pas en mesure de remplir son rôle, la nomination peut être résiliée conformément aux politiques en vigueur.

Les détails d'une demande initiale se trouvent à l'adresse www.mcgill.ca/spot/clinicaleducation/clinical-educator-benefits. Les nouvelles candidatures seront examinées deux fois par an aux dates suivantes: 1er juin et 15 novembre. Pour être pris en considération, le/la candidat(e) doit soumettre les documents suivants:

Une version électronique d'un curriculum vitae mis à jour: [cv_template_eng.docx](#)

Une lettre d'intention contenant les éléments suivants: [letter_of_intent_-_example_-_eng.docx](#)

Les candidats retenus seront ensuite invités à poser officiellement leur candidature à la plateforme Workday utilisée par l'Université McGill pour tous les processus RH.